



Session du samedi 13 février 2016

Le Conseil culturel de Bretagne soutient le défenseur de la langue bretonne d'Ai'ta qui sera jugé en correctionnelle le 23 février à Vannes

Le mardi 23 février sera jugé en audience correctionnelle à Vannes un membre du collectif Ai'ta pour avoir participé à une action symbolique de défense de la langue bretonne. Il est accusé de vol pour une action qui avait consisté à déposer devant le stand de l'Université de Bretagne Sud des totems signalétiques récents provenant de l'université.

Le Conseil culturel de Bretagne constate que suite à cette action, un dialogue fructueux s'est engagé entre le collectif Ai'ta et l'Université, associant l'Office public de la langue bretonne (signalétique bilingue, pérennisation de l'enseignement de la langue bretonne...) et que l'Université a retiré sa plainte.

Malgré cela, malgré l'absence de partie civile, le procureur a décidé de poursuivre la procédure.

Le Conseil culturel de Bretagne apporte son plein soutien à ce brittophone qui a agi de façon pacifique pour faire prendre des mesures et une politique conformes aux droits humains et aux conventions que la France a ratifiées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui comprend les langues et pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Il dénonce toute mesure qui viserait à intimider ou empêcher d'agir les personnes qui défendent les droits humains fondamentaux « qui sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés » (Déclaration de la conférence mondiale des droits de l'homme, Vienne 25 juin 1993).

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 49

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstentions : 1